

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

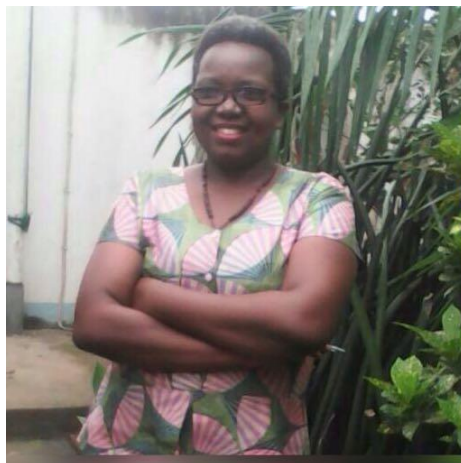
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°55 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 17 au 23 avril 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 avril 2017, au moins 424 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>7</i>
<i>I.5. DROIT A LA SANTE .....</i>	<i>9</i>
<i>II. FAITS SECURITAIRES .....</i>	<i>10</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES.....</i>	<i>10</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>11</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>11</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>14</i>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CECAD** : *Caisse d'Épargne et de Crédit pour l'Auto-Développement*

**CNDD-FDD**: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNPK** : *Centre Neuro Psychiatrique de Kamenge*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**CPP** : *Code de procédure Pénal*

**EAC**: *East African Community*

**FAB** : *Forces Armées du Burundi*

**FNL** : *Front National de Libération*

**OPJ**: *Officier de Police Judiciaire*

**PAM** : *Programme Alimentaire Mondial*

**SNR**: *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UB** : *Université du Burundi*

**UE** : *Union Européenne*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 5 personnes tuées, 3 portées disparues, 7 torturées et 31 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres est aussi signalé. Au moins 6 cadavres ont été relevés au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Des policiers, des militaires, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Les discours de haine et d'incitation à la violence prononcés par certaines autorités du pays ainsi que l'impunité dont jouissent les jeunes Imbonerakure sont aussi la source de nombreux cas d'assassinat où le peuple répond à ces discours par des actes de justice populaire.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB, ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### **Une personne tuée en commune Mukike, province Bujumbura rural**

En date du 22 avril 2017, vers 18 heures, sur la sous colline Nonoka, colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Jean Claude Bashirahishize, un manifestant contre le 3<sup>ème</sup> mandat du président Pierre Nkurunziza a été sorti du véhicule et tué fusillé par le Sergent Major Gaspard Nimbona alias Gatoki, un militaire du camp Mujejuru, en même temps chef de poste d'une position situé à l'hôtel Nonoka. Selon notre source sur place, ce Sergent Major Gaspard Nimbona a exécuté l'ordre du commandant du camp Mujejuru le Major Marius Gahomera alias Gakoryo.

### **Une personne tuée en commune Marangara, province Ngozi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 avril 2017 indique qu' un jeune homme du nom de Ndacayisaba, âgé de 17 ans, résidant de la colline Musama, commune Marangara, province Ngozi, a été tué le 14 avril 2017 par des jeunes Imbonerakure dirigés par le chef de colline Masama, Abraham Ndayisenga. Selon une source sur place, Ndacayisaba et son ami ont été appréhendés par des jeunes Imbonerakure les accusant de vol de régimes de bananes. Au lieu de les conduire à la police, ils les ont sérieusement passés à tabac. Les proches des victimes selon la même source ont demandé que les présumés voleurs soient présentés au chef de colline. Une fois arrivés chez ce dernier, les deux victimes n'ont pas eu de répit. Le jeune qui avait été appréhendé en compagnie de Ndayisaba a pu être relâché se trouvant dans un état grave. Quelques heures après, Ndacayisaba est mort des suites de tortures et le chef de colline Abraham Ndayisenga a caché son corps avant de dire aux parents du défunt que le leur a été relâché et s'exilait au Rwanda. Au bout des recherches infructueuses, le corps sans vie de Ndacayisaba a été retrouvé le 17 avril 2017 par la police.

### ***1.2. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

#### **Un étudiant enlevé puis porté disparu en zone urbaine de Buyenzi en Mairie de Bujumbura**

En date du 20 avril 2017, Egide Nimenya délégué des Etudiants de deuxième année en Psychologie à l'Université du Burundi, a été kidnappé par des gens inconnus. Les sources sur place disent qu'un groupe de personnes à bord d'un véhicule ont intercepté l'étudiant Egide Nimenya au moment où il arrivait tout près de l'hôpital Prince Régent Charles dans la zone Buyenzi. Les mêmes sources ajoutent que la plaque d'immatriculation de ce véhicule n'a pas été identifiée. Egide Nimenya a été conduit vers une destination inconnue. Ses camarades et sa famille craignent pour sa sécurité et demandent qu'il soit relâché sans délais.

#### **Une personne enlevée puis portée disparue en Mairie de Bujumbura**

En date du 20 avril 2017, Oscar Ntasano, patron de « NONARA Beach Hôtel » est porté disparu. Sa famille indique qu'Oscar Ntasano a répondu à un appel téléphonique quand il était à la maison. Nos sources ajoutent que celui qui l'a appelé lui disait qu'il voulait louer une partie de son hôtel « NONARA Beach ». Parti à son bureau dans le but de rencontrer cette personne, il n'est plus revenu, précisent ces mêmes sources. Les membres de sa famille ont cherché dans tous les cachots sans succès. Les voisins, famille et amis se disent inquiets de sa disparition car, ajoutent-ils, il y a un certain temps que s'observait un climat de mésentente entre Oscar Ntasano et certaines autorités de Bujumbura. Cette mésentente résiderait dans le fait que son hôtel était loué par des observateurs des Nations Unies, ce qui n'était pas apprécié par les autorités de Bujumbura. Sa famille tout comme les voisins demandent à la police de l'aider à retrouver le leur.

## **Une personne enlevée puis portée disparue en commune et province Ngozi**

L'information parvenue à notre rédaction en date du 17 avril 2017 indique que Pacifique Birikumana, chauffeur à l'évêché de Ngozi, a été enlevé par des agents du SNR à Ngozi en date du 8 avril 2017. Les membres de sa famille craignent qu'il soit déjà mort car il n'y a aucune trace de lui dans toutes les prisons et cachots de la province. L'information émanant de sa famille nous fait savoir que Pacifique Birikumana a été kidnappé par les éléments du SNR dans un cabaret tout près de la prison centrale de Ngozi dans le quartier de Kinyami. Après avoir répondu à un appel téléphonique, il est parti et on ne l'a plus revu. Sa famille avait reçu une information leur indiquant qu'il aurait échappé aux agents du SNR. Mais c'est après deux semaines que son téléphone a sonné et décroché par un agent du SNR. Ce dernier leur a dit qu'ils ne doivent rien demander en rapport avec Pacifique Birikumana. Les responsables du SNR à Ngozi ont indiqué qu'ils ne sont pas au courant de cette disparition.

### ***1.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

#### **Un ex-FAB arrêté et torturé en province Muyinga**

En date du 18 avril 2017, Dieudonné Kwizera qui fût employé de la CECAD et ex-FAB a été arrêté par le responsable du SNR à Muyinga Gérard Ndayisenga à son domicile sis au quartier Mukoni dans la ville de Muyinga. Selon notre source, des policiers et des Imbonerakure ont procédé à une fouille perquisition à son domicile qui n'a rien donné de compromettant. La famille craint pour sa sécurité compte tenu des corps sans vie qui sont retrouvés ici et là dans cette province. Nos sources disent que Dieudonné Kwizera a été torturé par le responsable du SNR à Muyinga du nom de Gérard Ndayisenga. Il serait accusé d'avoir déplacé ceux qui ont attaqué le camp de Mukoni fin Janvier 2017. Les mêmes sources ajoutent que le responsable du SNR à Muyinga a également saisi son véhicule et sa moto qui étaient à son domicile. Ses amis et sa famille demandent qu'il ne soit tué comme c'est le cas pour la plupart des gens arrêtés par le chef du SNR Gérard Ndayisenga.

#### **Deux membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa, arrêtés et torturés en province Makamba**

En date du 19 avril 2017, Serges Nyandwi, membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et torturé par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur la colline Kibimba, commune Mabanda, province Makamba. Alors qu'il se rendait à Nyakazi en commune Kibago, ces derniers ont volé tout ce qui était sur lui, son téléphone et son argent. Parmi les Imbonerakure de cette colline, un prénommé Ezéchiel a été identifié.

En date du 20 avril 2017, Charles Niyomukiza, un autre membre du FNL, aile d'Agathon Rwasa et originaire de la colline Nyakazi, a été arrêté et torturé par des Imbonerakure sous les ordres du président du conseil communal de Kibago prénommé Jeledi. Charles Niyomukiza était venu de la Tanzanie pour un séjour de travail. Il a été accusé d'avoir passé un long moment d'absence dans cette localité. Tous ont été relâchés après avoir été tabassés.

### **Des commerçants ambulants torturés en province Makamba**

En date du 20 avril 2017, Gad Niyukuri a tabassé des jeunes vendeurs ambulants et les a dépouillés de ces marchandises sur la colline Kanzege, commune et province Makamba.

Dans la même commune, en date du 22 avril 2017, Gad Niyukuri et des jeunes Imbonerakure ont battu des commerçants au chef-lieu de la province Makamba pour les contraindre à participer dans des travaux communautaires organisé au stade privé du président du sénat. Toute personne à leur passage a été arrêtée et battue.

### **Une personne torturée en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 17 avril 2017, au secteur Rugeregere, zone et commune Rugombo, le prénommé Jado, chauffeur de bennes a été tabassé par un membre influent du parti CNDD-FDD du nom d'Elias Bizimana en complicité avec des jeunes Imbonerakure. Le chauffeur est accusé de fouetter un enfant d'Elias qui grimpeait sur une benne en vive vitesse.

### **Une personne torturée en commune Gatara, province Kayanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 avril 2017 indique que Julien Manirakiza, chef des Imbonerakure, en commune Gatara, province Kayanza, a été battu en date du 16 avril 2017 en zone Mbirizi de la même commune par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir caché une personne qui s'était disputé avec son épouse. Ce chef des Imbonerakure l'avait incarcéré dans le cachot de la zone pour le mettre à l'abri de ces Imbonerakure. Ils ont été mécontents de cela car ils voulaient le battre pour lui soutirer de l'argent.

## ***I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

### **Six personnes arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 avril 2017 indique qu'en date du 11 avril 2017, vers 10 heures, poteau 14, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le chef du SNR en commune Mutimbuzi et Mubimbi prénommé Jérémie a arrêté 6 personnes dont Destin, Mabwa et Mahuba. Selon nos sources, Mabwa et Mahuba ont été incarcérés au cachot de la zone Maramvya, Destin et une autre personne non identifiée au cachot de la zone Rubirizi et les 2 autres non identifiées au cachot de la zone Gatumba, de la commune Mutimbuzi. Elles ont été accusées de collaborer avec des rebelles.

### **Un élève arrêté en commune Mukike, province Bujumbura rural**

En date du 18 avril 2017, en zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, Alexis Ndiokubwayo, élève au Lycée communal de Mukike en 3<sup>ème</sup> Lettres Modernes qui venait de l'exil a été appelé au téléphone par un homme non identifié vers 16 heures lorsqu'il était à la maison. Selon nos sources, l'homme le disait que le préfet du Lycée le cherche à l'école. Alexis est retourné à l'école puis embarqué de force dans un véhicule du camp militaire de Mujejuru. Il a été conduit au cachot de la commune de Nyabiraba.

## **Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Mutambu, province Bujumbura rural**

En date du 19 avril 2017, vers 15 heures, en zone Burima, commune Mutambu, province Bujumbura rural Thaddée Ngomirakiza et Dieudonné Nitunze membres du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés par un Imbonerakure du nom d'Eddy Bukeyenzeza. Ils sont accusés de tenir une réunion illégale. Ils ont été conduits au cachot de police de la commune Mutambu.

## **Deux personnes arrêtées en province Rutana**

Le Directeur de la prison centrale de Rutana, Jonas Nimbona et le Brigadier Egide Nzeyimana qui gardait la prison ont été arrêtés et détenus, le soir du 17 avril 2017 à la prison centrale de Bururi, sous le mandat du parquet Général près la Cour d'Appel de Bururi suite à l'évasion de deux prisonniers Kenny Stone Bayishingize d'origine rwandaise, accusé de participation à des bandes armées et Charles Nzeyimana, accusé de rébellion, escortés par deux policiers dont un prénommé J. Pierre et un surnommé Buyengero du poste de police de Rutana vers l'Hôpital de Rutana en date du 13 avril 2017, selon nos sources.

## **Seize personnes arrêtées en province Rutana**

En date du 18 avril 2017, sur la colline de Gihofi, 16 personnes composées de 8 hommes et 8 femmes en train de prier et provenant des différentes provinces ont été arrêtées par la police. Ils ont été accusés d'« Atteinte à la sureté intérieure de l'Etat ». Il s'agit de : Isaac Nduwayezu, âgé de 24 ans provenant de la commune Mutambu, province Bujumbura rural, Rose Nshimirimana, âgée de 40 ans provenant de la commune Bukemba, province Rutana, Elie Niyibitanga, âgé de 29 ans provenant de la commune Butaganzwa, province Ruyigi, Marthe Nzirubusa, âgée de 59 ans provenant de la commune de Giharo, province Rutana, Cornalie Ndayongeje, âgée de 41 ans provenant de la commune de Mbuye, province Muramvya, Léa Nibaruta, âgée de 37 ans provenant de la commune de Mpinga-Kayove, province Rutana, Alice Niyonzima, âgée de 21 ans provenant de la commune de Butaganzwa, province Ruyigi, Ildéphonse Tuyisenge, âgé de 27 ans provenant de la commune de Butaganzwa, province Kayanza, Emmanuela Ndayishimiye, âgée de 32 ans provenant de la commune de Ndava, province Muramvya, Tharcisse Niyungeko âgé de 54 ans provenant de la commune de Musongati, province Rutana, Gérard Singirankabo, âgé de 42 ans provenant de la commune Mpinga-Kayove, province Rutana, Audace Ndayishimiye, âgé de 22 ans provenant de la commune Butaganzwa, province Ruyigi, Joël Miharugwa, âgé de 59 ans provenant de la commune de Matana, province Bururi, Alice Ndizeye, âgée de 30 ans provenant de la commune de Bukemba, province Rutana, Elysa Niyoyibuka, âgée de 30 ans provenant de la commune Butaganzwa, province Kayanza et Serges Minani, âgé de 25 ans provenant de la commune de Kayanza, province Kayanza. Ils ont été conduits au cachot du parquet de Rutana.

## **Un membre de l'UPD Zigamibanga arrêté en province Rumonge**

En date du 23 avril 2017, Oscar Bipfako, représentant du parti UPD Zigamibanga en commune Rumonge, a été arrêté par le responsable du SNR en province Rumonge. Ce représentant ne



soutient pas les nouveaux organes du parti. Il est accusé de viol d'une fille et sa famille parle que son arrestation est liée à des mobiles politiques. Il est détenu au cachot de police de Rumonge.

### ***I.5. DROIT A LA SANTE***

#### **Pénurie des réactifs pour le test du paludisme dans les centres de santé de la province Cibitobe**

Une information parvenue à notre rédaction en date du 17 avril 2017 indique que certains infirmiers en complicité avec les titulaires des centres de santé de la province Cibitoke ne font plus des tests de paludisme suite au manque de réactifs, administrant seulement les médicaments antipaludéens, selon nos sources.

A titre d'exemple au centre de santé de Murambi, en commune Buganda, les infirmiers prélèvent du sang aux patients alors qu'ils sont conscients qu'il n'y a pas des réactifs pour la goutte épaisse. Après prélèvement, le sang est conduit au laboratoire en indiquant aux patients d'attendre 30 minutes. Puis le laborantin s'enferme sans rien faire. Par après, il sort avec les résultats imaginaires qu'ils donnent aux patients puis l'amodiaquine est distribué comme médicament. Selon nos sources, le code dans ce centre de santé de Murambi pour cet acte ignoble est « système ». Aucun des infirmiers qui y travaillent ne peut dénoncer cet abus de peur d'être muté ou révoqué.

#### **Un détenu malade dans la prison centrale de Mpimba, Mairie de Bujumbura**

Bertrand Niyongabire, arrêté en date du 11 décembre 2015 puis torturé dans les enceintes du SNR, a par la suite été transféré à la prison centrale de Mpimba. Il a été ensuite hospitalisé au CNPK suite à une dépression liée aux actes de torture lui infligé notamment l'amputation de deux doigts. Après plus de 8 mois d'hospitalisation au CNPK, Il a été remis à la police et aux autorités de la prison centrale de Mpimba, le 21 avril 2017, alors qu'il n'était pas guéri. Ne pouvant pas parler suite à des actes de tortures lui infligé par les agents du SNR, Bertrand avait encore besoin des soins de santé.

#### **Détérioration de la santé d'un détenu en province Makamba**

En commune Kibago, province Makamba, Juvénal Ndayishimiye, ex-FAB, âgé de plus de 60 ans, torturé par un policier en date du 16 avril 2017, un ex-FAB retraité, s'est vu refuser le droit de se faire soigner par le chef de poste de police de la localité. Il a passé deux jours sous les menottes au cachot du poste de police dans un état de santé critique. Selon des sources sur place, ce détenu souffre des blessures reçues de part de son tortionnaire. L'autorisation lui a été accordée en date du 18 avril 2017 et tous les CDS de la province n'ont pas pu le soigner et il a été transféré à l'hôpital militaire de Kamenge à Bujumbura en date du 20 avril 2017. On lui a interdit de se faire soigner alors qu'un autre détenu venait de perdre sa vie au cachot du parquet de Makamba après avoir demandé la permission pour se faire soigner sans succès.

## **II. FAITS SECURITAIRES**

### **II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES**

#### **Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura**

Un corps sans vie d'Asmani Nduwimana, résidant en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura a été retrouvé en date du 23 avril 2017. Selon une source policière, la victime était un chauffeur d'un véhicule de type probox et ce dernier a été volé par ceux qui l'ont tué. Son corps présentait des signes qui montrent que la victime avait été étranglé.

#### **Un cadavre retrouvé en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 18 avril 2017, un cadavre décapité d'un nommé Nakamano, originaire de la commune Gishubi, province Gitega, a été découvert tout près d'une boutique en commune Nyanza-Lac, province Makamba. Des téléphones portables, des radios et des plaques solaires ont été volés. Selon les sources sur place, la victime est une sentinelle de cette boutique.

#### **Un corps sans vie d'un nouveau née découvert en commune Ndava, province Mwaro**

En date du 19 avril 2017, un cadavre d'un nouveau-né a été découvert sur la colline, zone et commune Ndava, sous colline Rusengo. Selon des sources sur place, l'enfant a été tué par sa mère après accouchement. La mère de cet enfant est une élève de la 7<sup>ème</sup> âgée de 17 ans, selon des sources policières. La fille mère dit qu'il s'agissait d'un avortement suite à un problème de santé. L'OPJ qui enquête sur le cas a recommandé que la fille soit conduite au centre de santé pour la confirmation des faits par les médecins.

#### **Un cadavre retrouvé dans la ville de Gitega**

Un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert le 17 avril 2017, entre la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> avenue du quartier Nyamugari de la ville de Gitega. Certaines sources parlent d'un voleur tué par les habitants du quartier mais d'autres pensent que ce serait un cadavre jeté dans ce quartier.

#### **Un cadavre retrouvé en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 19 avril 2017, Marin Nzisabira, habitant de Mungwa- Ruramba, zone Camazi, commune Gisagara, a été tué dans sa maison pendant la nuit par des gens non identifiés. Selon nos sources, il a été tué à l'aide de coups de massue et couteaux. Son cadavre a été retrouvé le 20 avril 2017 et enterré le 21 avril 2017. Les présumés auteurs ont été libérés le 22 avril 2017.

#### **Un cadavre retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2017 indique qu'une femme a été retrouvée morte sur la colline Kibimba en commune Mishiha, selon l'information confirmée par Mugande Nicaise du SNR à Cankuzo. Le cadavre était à la phase de décomposition.

## ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

### **Une personne blessée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 20 avril 2017, vers 22 heures, sur la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza, Cyriaque Mpawenayo a été attaqué par des hommes armés de machettes. Il s'est fait soigner à l'hôpital Musema de cette même commune. Ces hommes armés ont été appréhendés et incarcérés au cachot de la commune Butaganzwa. Parmi eux se trouve Ferdinand Niyibizi et Paul Ntirampeba. La justice ne s'est pas encore prononcée.

### **Deux personnes blessées en province de Gitega**

Des coups de feu ont été entendus vers 22 heures, à la colline de Gikobe, commune et province Gitega la nuit du 22 avril 2016. Selon des sources sur place, un groupe de 10 personnes armées en tenue policière ont attaqué des boutiques et bars de la localité. En tout, 10 boutiques ont été vandalisées et pillées ainsi que deux bars. Des téléphones portables et une somme d'argent ont été volés lors de cette attaque armée. En quittant l'endroit, deux personnes ont été blessées par ces hommes armés.

## ***II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### **Une personne tuée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 18 au 19 avril 2017, sur la colline Mwico, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, une personne du nom de Minyoro, originaire de la colline Kabumba, zone Ruyaga, commune Kanyosha a été tué par la population, accusé d'être un voleur.

### **Un domestique tué en commune Nyanza-Lac, province Makamba**

En date du 22 avril 2017, un prénommé Thierry a été tué par le fils de son patron, Marius Butoyi. Les sources sur places indiquent que la victime a été tuée alors qu'il empêchait le fils du patron qui voulait défoncer la porte de la chambre de sa mère pour voler de l'argent.

### **Une personne tuée en province Cankuzo**

Le soir du 22 avril 2017, Mamерthe Nifasha\_a été tuée poignardée par des inconnus à son domicile situé sur la colline Musenyi en commune Cankuzo, selon nos sources. Elle aurait été abandonnée par son mari Leonard Ndagijimana, un maçon qui vit au centre urbain de Cankuzo et qui entretiendrait des concubines. Nifasha Mamерthe avait 5 enfants, elle a été tuée vers 4 heures du matin, aucun enfant n'était à la maison. Un avait été récupéré par son père la veille tandis que 4 autres étaient aux prières à Murore. Son mari a été arrêté et détenu au commissariat de police pour enquête.

### **Des arrestations massives en province Kayanza**

En commune Kabarore, province Kayanza, il s'observe des arrestations massives des gens par les Imbonerakure et la police. Ces derniers disent que les gens vont vendre du café au Rwanda. Les gens sont arrêtés sans preuves.

A titre illustratif, en date du 14 avril 2017, une fille du nom de Ngabire et un garçon du nom de Nijebariko ont été arrêtés par la police et les Imbonerakure sur la colline Rukere commune Kabarore, province Kayanza et ils ont été incarcérés à Kayanza. On les avait ligotés ensemble.

En cette même date, quatre autres personnes ont été arrêtées, de la colline Manga, commune Kabarore, province Kayanza, certains ont été incarcérés à Ngozi et d'autres à Kayanza.

### **Un jeune Imbonerakure blessé en commune Buganda, province Cibitoke**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 avril 2017 indique qu'en date du 14 avril 2017, le prénommé Hermès, un jeune Imbonerakure de la localité de Murambi, en commune Buganda, province Cibitoke a été blessé par machette au niveau de la tête par d'autres jeunes Imbonerakure de cette même localité en ivresse en ronde nocturne. Selon nos sources, ces Imbonerakure lui avaient rencontré dans un bistrot. Ces jeunes Imbonerakure lui obligeaient de leur acheter du vin de bananes.

### **Manifestation des membres du parti CNDD-FDD en province Ruyigi**

Samedi le 22 avril 2017, les travaux communautaires ont été organisés dans toutes les provinces du pays. Le mot d'ordre était de dénoncer et refuser « la grâce en faveur des putschistes », demandé par le co-facilitateur Benjamin Mkapa.

A titre illustratif, en province Ruyigi, les travaux communautaires ont été faits au stade de Ruyigi et ont été clôturés par une marche manifestation, rehaussée par le Gouverneur de la province. Des chansons glorifiant le parti au pouvoir ont été entendues. Dans un haut-parleur, on entendait dire « pas de grâce pour les putschistes, il faut les condamner... » Ils étaient tous du parti CNDD-FDD. Un des habitants s'est inquiété de voir comment les activités de développement communautaire sont devenues des activités du parti.

A Kayanza, des activités pareilles ont été organisées et rehaussées par le secrétaire général du parti CNDD-FDD. Des slogans effrayants ont été scandés.

A Cankuzo, après les travaux communautaires de construction de la clôture du stade de Cankuzo, les habitants de la localité ont tous étaient mobilisés pour participer à une marche manifestation où des slogans de haine et de violence ont été lancés. Ils disaient en ces termes : « *Nous soutenons le gouvernement du Burundi qui a refusé de négocier avec les putschistes, ennemis de la démocratie. Nous dénonçons la Belgique et toute force étrangère, celui qui osera envahir notre pays sera capturé,....* ». A la fin de cette manifestation, le Gouverneur de la province de Ruyigi, Désiré Njiji a prononcé un discours en répétant les mêmes mots.

### **Comparution de cinq étudiants de l'UB, Mairie de Bujumbura**

En date du 19 avril 2017, cinq étudiants de l'UB ont comparu devant la chambre du conseil du TGI Mukaza, Mairie de Bujumbura. Tous ont été auditionnés sur la préparation du mouvement insurrectionnel contre le décret instituant le prêt-bourse. Un des étudiants était accusé de rébellion et ils avaient passé deux semaines au cachot du SNR avant d'être transféré à la prison centrale de Mpimba.

### **Des armes découvertes en commune Bisoro, province Mwaro**

En date du 19 avril 2017 pendant la journée, 197 cartouches, 8 chargeurs et 2 baïonnettes ont été découverts sur la colline Kariba, zone Kanka, commune Bisoro, province Mwaro. Selon des sources sur place, ces armes ont été découvertes dans un champ de culture appartenant à Fabien Nziguheba.

### **Un convoi du PAM bloqué à la frontière Gasenyi, province Kirundo**

En date du 21 avril 2017, depuis le matin, plus de 20 camions du PAM en provenance du Rwanda ont été bloqués à la frontière de Gasenyi entre le Burundi et le Rwanda. Selon des sources sur place, les camions étaient stationnés à la frontière depuis 9 heures. Ils contenaient des vivres qui étaient destinés à des réfugiés Congolais et aux Burundais qui connaissent une crise alimentaire et ce dernier transportait environ 300 tonnes de vivres, précise notre source. Selon la même source, ces camions ont été refusés d'entrer au Burundi car c'était écrit sur les sacs contenant ces vivres « Made in Rwanda ».

### **Un enfant brûlé sur la commune Busoni, province Kirundo**

En date du 21 avril 2017, un enfant de 4 ans du nom d'Irishura, vivant sur la colline de Nyabisindu a été brûlé par sa marâtre. Selon des sources sur place, elle l'aurait plongé les mains dans le feu. Le petit garçon a été puni après s'être servi à manger sans qu'il ait obtenu la permission. L'enfant a reçu des soins et sa marâtre a été arrêtée.

### **Une personne victime de justice populaire en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 20 avril 2017, sur la colline Gatabo, commune Butaganzwa, province Kayanza, vers 19 heures, Samson Ndayikengurukiye a été brûlé par son père qui l'accusait de vol. Il a voulu se faire justice. L'administration est au courant mais elle n'a pas encore réagi.

### **Contribution forcée en commune Gihogazi, province Karusi**

En date du 22 avril 2017, des Imbonerakure de la commune Gihogazi se sont emparés des ménages des collines de cette commune en imposant une somme de 500 fbu par ménage. Selon une source sur place, ils ont expliqué que ce sont eux qui assurent la sécurité et que chaque population doit donner sa contribution. La même source indique que bien que la population est en colère, elle n'ose pas dénoncer cette contribution forcée sous peur d'être exécutée par ces Imbonerakure.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

Les discours de haine et d'incitation à la violence prononcés par certaines autorités du pays ainsi que l'impunité dont jouissent les jeunes Imbonerakure sont aussi la source de nombreux cas d'assassinat où le peuple répond à ces discours par des actes de justice populaire.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ;
- De cesser de prononcer des discours incendiaires incitant à la haine et à la violence ;
- De respecter le droit à la santé des détenus.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) A l'UE**

- D’user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;
- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l’Homme.

#### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d’envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

#### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d’Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu’à un conflit politique, une solution politique.

#### **F) A l’EAC**

- D’amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d’une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l’offre de la médiation.

#### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l’insécurité.

#### **H) A la CPI :**

- D’accélérer les procédures d’analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s’imposent.